



NOVEMBRE

MUNICIPALITÉ DE THORNE | 2024
SÉANCE ORDINAIRE / PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE ET PARTICIPATION

Résolution 134-11/2024

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE la réunion ordinaire de la municipalité de Thorne tenue le mardi 12 novembre 2024, à 19h00 dans le canton de Thorne, sous la direction du maire, Karen Kelly, est ouverte.

ADOPTÉ

Présents sont Robert Wills, Robert Blaskie, Norma Charrette, Jammie-Lee Coursol, Marsha Bean
Deborah Stafford a confirmé son absence

Étaient également présents à la réunion : la directrice générale STACY LAFLEUR

2. VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTIONS

Marjorie Pasch, Marlene Pasch, Karen McIsaac, Tracy Lambert, Tim Smith, Beth Walsh, L. Gaulin, Sophie Kerijper, Samantha Renaud, Christine Anderson, Terri Lyn Blaskie, Brian Langemeyer

Aucune question

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 135-11/2024

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes;

11 2) Demande de don RA
17 7) Gestion contractuelle

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2024

Résolution 136-11/2024

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 8 octobre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. RÉUNIONS DU CONSEIL 2025

Résolution n° 137-11/2024

ATTENDU QUE QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires pour l'année à venir, fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. BLASKIE, et résolu ;

QUE les séances auront lieu tous les deuxièmes mardis du mois à 19h00 à la salle municipale située au 775, chemin 366, Thorne;

QUE le calendrier suivant des réunions ordinaires du Conseil soit adopté pour l'année 2025 :
14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre.

QUE qu'un avis public du contenu de ce calendrier soit publié conformément à la loi régissant la municipalité.

ADOPTÉ

M. BEAN ET N. CHARETTE voulaient le changer au premier lundi

6. AGENT D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

1) Reportage – Kathleen Gauthier

Délivrance de 7 permis pour divers projets.

J'ai envoyé 10 permis au service d'évaluation de la MRC pour inspection.

J'ai terminé 1 lotissement et je l'ai transmis à l'arpenteur pour traitement ultérieur.

J'ai répondu aux demandes de renseignements des contribuables par téléphone, par courrier électronique et en personne.

A effectué 3 visites sur site dans les propriétés pour s'assurer que les travaux ont été terminés, répondre aux plaintes et évaluer l'abattage des arbres activités.

J'ai préparé 1 lettre de droits acquis concernant les questions de limite de propriété.

Examiner les règlements administratifs et autres documents pertinents dans le cadre de ses fonctions d'agent des règlements administratifs.

Gestion de 2 contrats hydroélectriques pour des projets en cours.

2) *Plan cadastral*
Résolution n° 138-11/2024

ATTENDU QU' un plan cadastral a été reçu;
ATTENDU QUE l'agente de règlement de Thorne a examiné le plan cadastral des lots décrits dans la description technique fournie par Olivier Pelletier, arpenteur-géomètre, sous le procès-verbal # 2039, daté du 22 octobre 2024;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Thorne approuve le plan cadastral tel que présenté.

ADOPTÉ

3) *Plan cadastral*
Résolution n° 139-11/2024

ATTENDU QU' un plan cadastral a été reçu;
ATTENDU QUE l'agente de règlement de Thorne a examiné le plan cadastral des lots décrits dans la description technique fournie par Michel Fortin, arpenteur, sous le procès-verbal # 36575, daté du 31 octobre 2024;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par M. BEAN, et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Thorne approuve le plan cadastral tel que présenté.

ADOPTÉ

4) *Plan cadastral*
Résolution n° 140-11/2024

ATTENDU QU' un plan cadastral a été reçu;
ATTENDU QUE l'agente de règlement de Thorne a examiné le plan cadastral des lots décrits dans la description technique fournie par Michel Fortin, arpenteur, sous le procès-verbal # 36425, daté du 17 septembre 2024;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Thorne approuve le plan cadastral tel que présenté.

ADOPTÉ

7. COMITÉ DU CHEMIN

1) *Rapport – Conseiller R. Blaskie*

- Le ponceau du chemin Schock a été remplacé avec succès. Ces travaux étaient essentiels pour assurer un drainage adéquat et l'intégrité du chemin, en particulier avec les changements climatiques saisonniers à venir.
- Le nouveau ponceau contribuera à prévenir les problèmes potentiels d'inondation ou d'érosion, gardant le chemin sûr et accessible aux résidents et aux véhicules d'urgence.
- Des travaux de nivellement ont été réalisés de manière proactive sur les chemins principales pour anticiper les conditions hivernales.
- Ce nivellement précoce aide à stabiliser la surface du chemin et à prévenir les problèmes qui pourraient survenir si le sol gèle de manière inégale, minimisant ainsi les besoins d'entretien pendant les mois les plus froids et garantissant des déplacements plus sûrs pour les résidents.
- Ces efforts d'entretien font partie de notre engagement à anticiper les changements saisonniers et à garantir que les infrastructures restent dans un état optimal pour nos résidents.
- J'ai passé deux jours à brûler les broussailles accumulées à la station de transfert pour réduire les débris et maintenir un site propre et gérable.
- Ce brûlage a été réalisé en toute sécurité et dans le respect des réglementations locales, garantissant à la fois la sécurité du site et la responsabilité environnementale.

8. COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'un des objectifs à long terme de la gestion des déchets à Thorne est de rediriger les déchets organiques loin des matières résiduelles. Actuellement, Thorne se classe au deuxième rang dans le Pontiac pour le plus faible tonnage de déchets par habitant, ce qui peut refléter à la fois une diminution des achats générateurs de déchets par les résidents et l'utilisation de méthodes alternatives pour éliminer les matières organiques. Ces pratiques pourraient réduire considérablement le volume et le coût des déchets transportés vers les décharges.

Il existe un mouvement communautaire croissant qui encourage le compostage domestique, qui permet non seulement de réduire les coûts liés aux déchets, mais aussi d'enrichir les pelouses et les jardins. L'amélioration des résultats de la gestion des déchets commence par les citoyens, car un tri efficace dépend des efforts déployés au niveau des ménages. Jouez votre rôle : retirez les matières organiques et recyclables de vos déchets pour contribuer à un village plus durable.

9. COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1) *Rapport – Conseiller N. Charette*

Aucun rapport ce mois-ci

10. COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

1) *Rapport – Conseiller M. Bean*

Tout d'abord, je suis heureuse de vous annoncer que notre cérémonie de commémoration du 11 novembre a été un grand succès, avec une forte participation et de nombreux participants qui sont restés pour le goûter qui a suivi. Un grand merci à Stacy pour l'organisation de l'événement et à Crystal Dubeau pour la préparation du repas.

La ligne de crédit opérationnelle demeure élevée à 487 000 \$. Les subventions reçues et appliquées comprennent :

MTQ : 57 000 \$

Subvention de construction du FRR : 49 000 \$

Subvention routière : 20 000 \$

Les subventions supplémentaires attendues sont :

PRABAM : 75 000 \$

TECQ : 14 000 \$

Grâce à ces fonds, notre utilisation de la ligne restera à 400 000 \$. La subvention routière de 2024 de 295 000 \$ ne sera toutefois pas disponible avant 2025.

Les évaluations foncières récentes ont fait état d'une augmentation de 100 944 500 \$ du rôle d'évaluation par rapport aux années précédentes. Toutes les propriétés ont été touchées, les augmentations les plus importantes étant observées dans les propriétés riveraines et les nouvelles constructions. Nous nous concentrons sur le prochain budget pour aider à atténuer autant que possible l'impact de ces nouvelles évaluations.

En octobre, les conseils de Thorne et d'Otter Lake se sont réunis pour aborder les préoccupations concernant le service d'incendie de Pontiac Nord, notamment la récente démission d'un pompier. Nous souhaitons établir un comité dédié pour discuter et nous tenir informés des problèmes du service et des coûts connexes. Cette entente est une fusion, pas simplement un contrat de service, et nous espérons clarifier les coûts et les protocoles en raison de l'impact important sur notre budget.

2) *Réaffectation de poste*

Résolution n° 141-11/2024

ATTENDU QUE la directrice générale quittera son poste à compter du 1er janvier 2025 ;

ATTENDU QU' elle effectuera la transition vers le poste de directrice générale adjointe/réceptionniste, tel qu'accepté selon les conditions énoncées dans son contrat de travail ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par J. COURSOL, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la transition ;

QUE le poste de directrice générale adjointe sera occupé à compter du 1er janvier 2025 par Mme Stacy Lafleur, conformément aux conditions stipulées dans le contrat de travail ;

QUE le processus de recrutement pour le poste de directeur général débutera dans les prochaines semaines ;

QUE la personne choisie pour occuper le poste de directeur général commencera le 6 janvier 2025 ;

ADOPTÉ

3) RÉUNION BUDGÉTAIRE

Résolution n° 142-11/2024

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE la réunion budgétaire soit tenue le 3 décembre 2024 à 17 heures.

ADOPTÉ

11. COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

1) *Rapport – Conseiller J. Coursol*

La conseillère J. Coursol a indiqué que l'association des loisirs a distribué des bonbons aux enfants à l'Halloween. Elle a proposé un don de 500 \$ pour soutenir la prochaine fête de Noël de l'association et s'est renseignée sur l'état des filets de hockey.

2) *Demande de don RA*

Résolution n° 143-11/2024

ATTENDU QUE 30 enfants sont inscrits pour assister à l'événement du Père Noël;

ATTENDU QUE l'association récréative en est à sa première année de fonctionnement et qu'elle manque actuellement de ressources financières suffisantes;

ATTENDU QUE l'association a demandé un don monétaire pour soutenir l'événement;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil approuve un don de 500 \$ à l'association récréative pour soutenir la fête de Noël, assurant ainsi une célébration mémorable pour les enfants.

ADOPTÉ

12. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

1) *Rapport – Conseiller D. Stafford*

Étant donné que la saison des chalets touche à sa fin, restez vigilants et surveillez toute activité inconnue dans le secteur. Cette période de l'année est souvent marquée par une augmentation des cambriolages, car de nombreux résidents quittent les lieux pour la saison.

Avec le récent changement d'heure, il est également bon de vous rappeler de changer les piles de vos détecteurs de fumée pour assurer la sécurité de votre maison. Prenez le temps de vous préparer dès maintenant pour les conditions hivernales à venir. Un merci spécial à nos pompiers d'avoir sorti les camions de pompiers à l'Halloween pour les enfants – ce fut un grand succès !

SERVICE D'INCENDIE1) *Rapport du chef pompier – Denis Chaussé***Rapport mensuel : 1er au 31 octobre 2024****Appels d'urgence (911)****Nombre total d'appels : 13**

- 911-075 : Extraction – Accident au 229 Belmont Farm, caserne 5
- 911-076 : Extraction – Accident de véhicule sur la route 303, caserne 4
- 911-077 : Assistance aux citoyens - 201 avenue Martineau, caserne 5
- 911-078 : Extraction - Accident de véhicule au 1052 Route 301, Station 5
- 911-079 : Fil électrique sous tension tombé avec des arbres en travers du chemin 301 au 223 Martineau, caserne 5
- 911-080 : Assistance paramédicale - Patient sur le toit (médecin n° 123), Station 5
- 911-081 : Incendie électrique – 102 chemin Schwartz, caserne 4
- 911-082 : Détecteur de fumée - 674 Route 301, Station 5
- 911-083 : Fil sous tension coupé - 134 chemin Lepack, Station 5
- 911-084 : Assistance au sauvetage avec Mansfield et QPF - TNO Km 80, Station 5
- 911-085 : Fumée apparente au sous-sol - 367 Martineau, caserne 5
- 911-086 : rapport d'accident iPhone SOS - 577 route 301, Station 5
- 911-087 : Caserne de pompiers en alerte pour sauvetage hors chemin QPF - Lac Nigeault, caserne 5

Appels médicaux d'urgence (Central Paramedic)**Nombre total d'appels : 16**

Station 4 : 5 appels

Station 5 : 11 appels

Formation des pompiers et des premiers intervenants

13 et 27 octobre : Cours Feu vert SAAQ, stations 4 et 5

19 et 20 octobre : Cours de sauvetage en conduite côte à côte MRC Pontiac, stations 4 et 5

Événements spéciaux

S/E241005-040: Oktoberfest - Thorne Truck Pull, Station 4

S/E241026-041 : Achèvement du cours FF1 par Nancy Roy (conformément au budget 2024), Station 4

S/E241024-042 : Assistance aux citoyens pour la prévention des incendies, caserne 5

S/E241026-043 : Examen de pompier 1 à la mairie, caserne 5

S/E241031-044 : Aide QPF à l'école St-Marie, caserne 5

S/E241031-045 : Patrouille d'Halloween, postes 4 et 5

Pratique

30 octobre : Formation au sauvetage aquatique - Unité 18-05, Farm Lake

Réunion de section

29 octobre : Réunion de la section PTNFD, Station 5 (19h00 - 22h00)

Entretien du véhicule

Entretien régulier des véhicules aux stations 4 et 5 effectué par Danny Kluge.

Comprend le véhicule de sauvetage côte à côte n° 11-05 et le bateau de sauvetage n° 18-05.

Entretien hebdomadaire des outils d'extraction par du personnel certifié aux stations 4 et 5.

14 octobre : Guy Lafleur

23 octobre : Randy Richard et Serge Lance

2) *Résolution pour la ré adoption du Plan de mise en œuvre (PMO)***Résolution n° 144-11/2024**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Thorne a précédemment adopté le Plan de mise en œuvre proposé dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE des modifications importantes ont été apportées au plan révisé depuis sa première ébauche, incluant des mises à jour concernant les responsabilités des municipalités individuelles et diverses autres actions.

ATTENDU QUE le conseil régional de la MRC de Pontiac a adopté une résolution pour suspendre le dépôt du schéma de couverture de risques en incendie afin de permettre sa ré adoption par les municipalités locales;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre révisé (PMO) a été présenté aux membres du conseil municipal pour leur examen et considération;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil adopte la nouvelle version du plan de mise en œuvre révisé (PMO) tel que présenté, et s'engage à le mettre en œuvre dans le cadre de ses mesures de sécurité incendie.

ADOPTÉ

3) Comité des incendies

Résolution n° 145-11/2024

ATTENDU QUE le Conseil de Thorne cherche à renforcer son implication dans le budget et les activités du service d'incendie ;

ATTENDU QU' une réunion a eu lieu le 21 octobre 2024, impliquant les deux conseils;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

QU' un comité sera établi, composé de deux conseillers de Thorne, de deux conseillers d'Otter Lake, des deux directeurs généraux et du chef des pompiers;

QUE les conseillers M. Bean et D. Stafford représenteront le Conseil de Thorne au sein de ce comité.

QUE Si un conseiller n'est pas disponible pour assister à une réunion, il peut être remplacé par un autre conseiller disponible.

ADOPTÉ

1 4.

STATION DE TRANSFERT

1) Autocollants

Résolution 146-11/2024

- ATTENDU QU'** une contribuable a demandé le remboursement de ses autocollants de la station de transfert, invoquant un retard dans l'approbation et la publication du procès-verbal de la réunion de septembre ;
- ATTENDU QUE** le Conseil reconnaît que la décision de mettre fin au remboursement des autocollants non utilisées a été prise en septembre et publiée en octobre, à la suite d'une entente initiale en février visant à fournir de tels remboursements;
- ATTENDU QUE** le Conseil estime que les résidents ont eu suffisamment de temps pour soumettre leurs demandes de remboursement avant l'entrée en vigueur de ce changement ;
- ATTENDU QUE** le Conseil comprend l'importance d'une communication claire et opportune concernant les mises à jour de cette nature et s'engage à améliorer les efforts de communication pour mieux informer les résidents des changements importants à venir ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL et appuyé par R. BLASKIE, et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de remboursement des autocollants ne sera pas accordée.

ADOPTÉE.

2) Entente financière avec Éco Entreprises Québec

Résolution 147-11/2024

- ATTENDU QUE** la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;
- ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;
- ATTENDU QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;
- ATTENDU QUE** ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;
- ATTENDU QUE** l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat court pour l'année 2025.
- ATTENDU QUE** l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.
- ATTENDU QUE** certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;
- ATTENDU QU'** il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente financière;
- ATTENDU QUE** ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application ;
- ATTENDU QUE** des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente ;
- ATTENDU QUE** le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;
- ATTENDU QUE** l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par M. BEAN et appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

D' accepter les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

D' autoriser la mairesse à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec;

ADOPTÉ

15.

ACTES

7 actes ont été reçus en octobre, totalisant 3 236,00 \$.

16.

JOURS FÉRIÉS

1) Fermeture du bureau

Résolution 148-11/2024

Il est proposé par R. BLASKIE, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

QUE le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

QUE la station de transfert sera fermée le mercredi 25 décembre 2024 et le mercredi 1er janvier 2025.

ADOPTÉ

2) Rassemblement des employés

Résolution 149-11/2024

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser un dîner de Noël pour les employés;
ATTENDU QUE le conseil estime qu'il s'agit d'une bonne façon de reconnaître le travail acharné accompli au cours de l'année;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QU'un dîner de Noël pour les conseillers et les employés aura lieu chez Norma, avec un repas de style potluck.

ADOPTÉ

17.

AVIS DE MOTION

1) RÈGLEMENT SUR LA GESTION INTERNE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE THORNE

Un avis de motion a été donné par les conseillers J. COURSOL et R. BLASKIE qu'à la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement # 2024-06 concernant la gestion interne des réunions du conseil sera adopté.

2) POLITIQUE SUR LES VOLS DANS LES INSTALLATIONS MUNICIPALES.

Un avis de motion a été donné par les conseillers J. COURSOL et R. WILLS qu'à la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement no 2024-05 concernant les vols dans les installations municipales sera adopté.

3) PRÉVENTION ET GESTION DES FRAUDES MUNICIPALES

Un avis de motion a été donné par les conseillers J. COURSOL et M. BEAN qu'à la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement # 2024-07 concernant la prévention et la gestion des fraudes municipales sera adopté.

4) CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE.

Un avis de motion a été donné par les conseillers J. COURSOL et N. CHARETTE qu'à la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement # 2024-08 concernant le contrôle et le suivi budgétaire sera adopté.

5) DIRECTIVE RELATIVE À L'EMPLOI D'UNE LANGUE AUTRE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Un avis de motion a été donné par les conseillers J. COURSOL et M. BEAN qu'à la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement # 2024-09 concernant la directive relative à l'utilisation d'une langue autre que la langue officielle sera adopté.

6) NIVELLEMENT

Un avis de motion a été donné par les conseillers N. CHARETTE et M. BEAN selon lequel, lors de la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement n° 2024-10 concernant le nivellement gratuit des chemins privés sera adopté.

7) GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion a été donné par les conseillers N. CHARETTE et R. WILLS selon lequel, lors de la réunion ordinaire du conseil du 10 décembre 2024, le règlement n° 2024-11 concernant la gestion des contrats sera adopté.

18.

ASSOCIATION DES MOTONEIGISTE

1) Soutien

Résolution n° 150-11/2024

ATTENDU QUE l'association des motoneigistes a envoyé une lettre à la municipalité pour demander du soutien par le biais de la publicité ;

ATTENDU QUE ils ont proposé de créer des panneaux comportant le logo municipal;

ATTENDU QUE le prix de ces panneaux est le suivant : 5 panneaux pour 200,00 \$ ou 12 panneaux pour 362,17 \$;

MALGRÉ CES RAISONS :

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par R. BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil a décidé de ne pas procéder à l'achat d'enseignes auprès de l'association.

ADOPTÉ

2) Emprise routière

Résolution n° 151-11/2024

ATTENDU QUE l'association des motoneigistes a soumis une demande à la Municipalité pour l'utilisation de portions spécifiques de chemins municipales pour la prochaine saison de motoneige;

ATTENDU QUE l'association a également demandé la permission d'installer une signalisation appropriée le long de ces itinéraires;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité accorde la permission à l'association des motoneigistes d'utiliser des portions désignées des chemins municipaux pour la saison de motoneige en cours, à condition que des patrouilleurs soient disponibles les fins de semaine pour assurer la sécurité de tous les usagers.
QUE, bien que la Municipalité accorde le droit de passage sur ces chemins, elles demeurent accessibles à tous les résidents. Ces chemins ne sont pas réservés à l'usage exclusif de l'association des motoneigistes et tout contribuable souhaitant accéder à ces propriétés peut le faire. Par conséquent, tous les usagers doivent faire preuve de prudence en tout temps.

ADOPTÉ

19.

SEMAINE DES TOUT-PETITS

Résolution n°152-11/2024

- ATTENDU QUE** la neuvième édition de la Grande Semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;
- ATTENDU QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;
- ATTENDU QUE** cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;
- ATTENDU QUE** la Grande Semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:
- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
 - de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
 - de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
 - de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
 - de mettre en place des conditions assurant la succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leurs familles.
- ATTENDU QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tous âges;
- ATTENDU QUE** les municipalités, comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;
- ATTENDU QUE** les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

- QUE** le Conseil autorise la mairesse à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits.
- QUE** le conseil autorise la mairesse à procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter un carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, ce qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉ

20.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

Résolution n° 153-11/2024

- ATTENDU QUE** la municipalité est membre de la FQM;
- ATTENDU QUE** l'adhésion est renouvelable sur une base annuelle ;
- ATTENDU QUE** le montant du renouvellement est de 1 273,28 \$;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

- QUE** La municipalité renouvellera son adhésion à la FQM pour 2025.

ADOPTÉ

21.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA RÉUNION MENSUELLE DU MRC

La MRC examine actuellement la vente des terrains dont les taxes foncières sont impayées. Ce processus vise à recouvrer les taxes en souffrance tout en suivant les protocoles établis pour aviser les propriétaires fonciers et leur donner la possibilité de régler les arriérés. La liste définitive des terrains susceptibles d'être vendus est en cours de préparation, et des avis publics sont prévus dans les prochains mois.

Un examen des frais de déplacement actuels liés aux activités du CRM a été effectué. Cet examen comprend l'analyse des tendances en matière de coûts et la vérification que tous les frais de déplacement sont à la fois raisonnables et conformes à nos objectifs budgétaires. Des recommandations visant à optimiser ces dépenses seront incluses dans nos discussions sur le budget 2025.

Le prochain budget 2025 nécessite une planification minutieuse pour tenir compte de la hausse des coûts et des besoins de financement accrus. Cela comprend l'affectation de ressources aux projets essentiels, la résolution des problèmes de dépenses excessives et l'identification de mesures potentielles d'économie de coûts. L'objectif est d'assurer la stabilité financière et de soutenir les priorités stratégiques municipales.

Des discussions sont en cours concernant l'amélioration des transports sur la chemin 148. Il s'agit notamment d'étudier des mesures de sécurité, d'améliorer la circulation et d'envisager des partenariats avec les autorités locales et provinciales en matière de transport. Ces initiatives visent à améliorer l'accessibilité et la sécurité du chemin pour tous les usagers.

La MRC envisage un partenariat avec la Sûreté du Québec (SQ) pour établir un programme de cadets. Ce programme offrirait des possibilités de formation aux jeunes intéressés par une carrière dans le domaine de l'application de la loi et offrirait un soutien supplémentaire aux initiatives de sécurité communautaire. D'autres détails sont en cours de discussion avec la SQ pour finaliser les détails du programme.

Un examen des besoins d'entretien du bâtiment du MRC a été effectué. Les projets liés à l'entretien structurel, à la modernisation des équipements et à l'entretien général sont prioritaires. Le MRC vise à maintenir un environnement fonctionnel, sûr et confortable pour le personnel et les visiteurs.

Plusieurs projets financés par le Fonds culturel sont en cours, soutenant les arts locaux, la préservation du patrimoine et les initiatives d'engagement communautaire. Ces projets s'inscrivent dans notre engagement à favoriser une communauté culturelle dynamique et à préserver le patrimoine local. Des mises à jour sur des projets spécifiques seront fournies lors des prochaines réunions du conseil.

22. DIVERS

23. PAIEMENT DES FACTURES
Résolution 154-11/2024

Il est proposé par M. BEAN, appuyé par J. COURSOL, et résolu à l'unanimité ;

QUE les factures totalisant 64 986,26 \$ soient payées.

Je, soussigné, STACY LAFLEUR, directeur général de la municipalité de Thorne, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses énumérées ci-dessous.

9231-6082 Québec inc.	3 753,70 \$	HKR consultation	\$ 3 950,64
9828745 – Mc Grimmon	918,11 \$	Hughes Todd	46,55 \$
Battleshield industrie	5 703,73 \$	Hydro Qc	977,56 \$
Beneva	1 428,93 \$	Lafleur, Jean-Paul	250,00 \$
Benson	670,48 \$	Lafleur, Stacy	107,36 \$
Blue Heron	400,00 \$	MacEwen Petroleum	1 830,36 \$
BNC Trust	1 491,48 \$	Ministre du Revenu	7 904,46 \$
Douanes canadiennes	3 081,42 \$	Banque Nationale	207,99 \$
Canadian Tire	11,53 \$	Paie	24 513,28 \$
Dale's Home hardware	1 676,71 \$	Petro Pontiac	41,28 \$
Camionnage Darwin Stephens	827,82 \$	Pontiac Journal	93,13 \$
Deveau Avocats	1 633,51 \$	Imprimerie Pontiac	255,23 \$
Drumco	1 680,07 \$	RICOH	282,73 \$
Enseigne Pontiac	188,22 \$	SE électrique	59,79 \$
Erwin	362,17 \$	SG Rutledge	435,89 \$
Gauthier, Kathleen	242,01 \$	Télébec	435,89 \$
Gérard Labelle CPA inc	2 213,27 \$	WePC	74,73 \$
Hayes	143,50 \$	Association Récréative	500,00 \$

Dont ce certificat est donné à Ladysmith, ce 12 novembre 2024.

Stacy Lafleur, directrice générale

ADOPTÉ

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Renaud s'est renseignée sur les publications sur le site web et la décision de rester avec le Service d'incendie de Pontiac Nord.

Mme Anderson a demandé si le conseil avait davantage réfléchi au gel de taxes à la lumière des problèmes d'évaluation et a mentionné un article dans Légis Québec qui pourrait bénéficier à la municipalité.

M. Langemeyer avait des questions concernant le règlement de protection contre les incendies, notamment en ce qui concerne l'exigence de permis pour les feux à ciel ouvert.

M. Smith s'est renseigné sur les tours cellulaires.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution 155-11/2024

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

QUE la séance soit levée à 19 h 58

ADOPTÉ

La prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu à 19 heures le 10 décembre 2024

Karen Kelly
Mairesse

Stacy Lafleur
Directrice générale

La version française est la version officielle - La version française est la version officielle.